



© Jean-René Tancrède - Tél : 01 42 60 36 35

Obsèques du bâtonnier Claude Lussan

Des centaines d'avocats et de magistrats ont entouré en la Cathédrale Saint-Louis des Invalides le cercueil du bâtonnier Claude Lussan, recouvert du drapeau bleu blanc rouge, porté puis posé à même le sol, selon la tradition, par des soldats en uniforme qui se sont tenus immobiles autour de lui pendant la cérémonie, et qui l'ont ensuite solennellement conduit dans la Grande cour où lui ont été rendus les honneurs militaires.

A l'intérieur de l'Eglise, Jean-Pierre Lussan, son fils, notre confrère, avait salué et remercié tous ceux qui l'avaient entouré dans ses derniers moments.

Dehors, François Martineau, Didier Cayol et le bâtonnier ont parlé de lui en soulignant son inaltérable jeunesse. Personne n'oubliera la lumière dont il rayonnait et dont il rayonnera longtemps en dépit de son éloignement. Que sa famille trouve à nouveau ici l'expression de la profonde émotion et de la grande tristesse du Barreau tout entier.



© Jean-René Tancrède - Tél : 01 42 60 36 35

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre du mardi 12 février 2008

Redéploiement du tribunal de grande instance dans la Cité

Le bâtonnier a écrit aux candidats aux élections municipales de Paris, le 6 février, pour leur demander de prendre clairement position sur le redéploiement du Palais de Justice dans la l'Île de la Cité et le projet d'aménagement de l'Hôtel-Dieu qui pourrait le rendre possible.

Cette lettre a été adressée aux principaux candidats à la mairie.

Tous les avocats candidats aux fonctions de conseiller municipal ou maire d'arrondissement recevront une lettre similaire.

Leurs réponses seront rendues publiques.

Les avocats doivent être résolus à porter le fer au coeur du débat municipal sans connotation politicienne.



Conseils en propriété industrielle

Le Conseil National des Barreaux avait inscrit à l'ordre du jour de son assemblée générale des 8 et 9 février un vote sur l'éventuelle fusion des professions d'avocat et de conseil en propriété industrielle.

Le CNB a voté pour le report du débat à la date du 15 mars.

Le bâtonnier, au lendemain du conseil, a écrit au président Derambure (compagnie nationale des CPI), pour lui demander de vouloir bien répondre aux trois questions ci-après :

1. Quelle serait la durée de la formation en droit des CPI spécialistes en brevets et issus de grandes écoles techniques et scientifiques ?

2. Serait-il clairement exclu que puisse subsister une profession de CPI non avocats ?

3. Est-il bien clair qu'en cas de fusion la gestion des redevances de brevets ne pourra se faire que par l'intermédiaire de la Carpa ?

Le rapport Attali : une première étape vers la grande profession d'avocat ?

MM. Jacques-Antoine Robert, MCO, et Dominique Mondolini, AMCO, ont présenté au conseil leur analyse des propositions relatives aux professions juridiques formulées dans le rapport de la commission pour la libération de la croissance française, dit rapport Attali, et remises au président de la République le 23 janvier 2008.

Après avoir rappelé les huit ambitions proposées par ce rapport pour inscrire la France dans la croissance mondiale, une attention particulière a été portée à la disposition n°5 qui vise à «supprimer les rentes, réduire les privilèges et favoriser les mobilités» et qui comporte notamment une proposition fondamentale consistant à «ouvrir très largement les professions réglementées à la concurrence, sans nuire à la qualité des services rendus».

Le rapport dénonce tout ce qui constitue un frein à l'innovation, au développement de l'emploi, à l'adaptabilité de l'offre des services et des prix.